

COMMUNE D'ÉOLE EN BEAUCE
CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2019

L'an 2019, le 20 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni en Mairie déléguée de Viabon ; lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe VOYET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14 juin 2019.

Etaient PRÉSENTS : Philippe VOYET (Maire), Jean-François ROBERT, Philippe LIROCHON, Marc VINCHON, Michèle LEGRAND Jean-Jacques BOURGINE, Claude THERIN, Julien BIRRE, Nadine LE ROUX, Vincent FAUCHEUX, J-Roger RAVEL, Laurent ARRONDEAU, Lydie AUDOUARD, Ludovic GUESNET, GUESNET Paul, Bruno LECUREUR, François ISAMBERT, Jacques DUCIMETIERE, Corinne BOUCHET, Caroline DELARUE, Maryline LELIEVRE, Benoit LHOSTE, Jérôme VINCHON, Jean-Michel BRANTONNE, François VASSORT, Michèle COLOMBANI, Serge TRUBERT, Géraldine GRILLON, Sébastien LAMACHE, Florence FONCK, Bruno WISSOCQ, Emmanuel MARTIN, Florence TICOT, Gérald TRUBERT, Frédéric VERDOT.

Absents excusés :

Pascal GAUCHERON pouvoir à Jean-Michel BRANTONNE,
Marc HENRION pouvoir à, Philippe LIROCHON,
Blandine MARCHON, Stéphane POUPAUX, Patrice BIRRE, Sylvain CHAMPOLIVIER, Pierre LHOPITEAU, Stéphane CHANCOLLON.

Absents non excusés : Christian ARRONDEAU, Michael DELVOYE, , Séverine ROBERT, Marc LEMAIRE, Muriel PUSTAY, Franck VANNEAU, Aurélie GAINÉ, Juan DIAS, Béatrice LEFÈVRE,.

A été nommé secrétaire de séance : Nadine LE ROUX

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 08.04.2019
- Comptes administratifs 2018 de Villeau et d'Éole en Beauce
- Comptes de gestion 2018 de Villeau et d'Éole en Beauce
- Affectation des excédents de Villeau et d'Éole en Beauce
- Budget prévisionnel 2019
- Taxe fiscale locale
- Archives départementales
- Ligne de trésorerie
- Représentant conseil communautaire
- Création numéro Villeau
- 14 juillet 2019
- Elections municipales 2020
- Recycléo
- Questions diverses

Compte rendu Conseil Municipal Précédent.

Le dernier compte rendu du 08 avril 2019 a été approuvé à l'unanimité.

Comptes administratifs 2018 de Villeau et d'Éole en Beauce

Vote du compte administratif général

M. le maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier de la préfecture constatant des irrégularités dans le vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2018. En effet le quorum n'était pas atteint pour l'adoption de cette délibération.

M. le maire demande à Mr Claude THERIN de présider afin de faire voter le compte administratif de la commune d'Éole-en-Beauce :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2018	402 975.01	671 498.54
Recettes 2018	408 614.51	795 424.41
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	5 639.50	123 925.87
RESULTAT ANTERIEUR REPORTER	- 193 965.35	267 102.76
RESULTAT DE CLOTURE 2018	- 188 325.85	391 028.63
BALANCE DES RESTES A REALISER	138 017.00	/
RESULTAT CUMULE DES L'EXERCICE 2018	- 50 308.85	391 028.63

Les conseillers ont voté 33 pour – 01 contre – 00 abstention

Il en résulte une affectation comme suit ;

Le compte 001 dépenses d'investissement pour 188 325.85 €

Le compte 1068 recettes investissement pour 50 308.85 €

Le compte 002 recettes de fonctionnement pour 340 719.78 €

Les conseillers ont votés « pour » à l'unanimité

Vote du compte Administratif du service des eaux

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2018	769 090.94	199 440.34
Recettes 2018	666 712.66	191 907.65
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	- 102 378.28	- 7 532.69
RESULTAT ANTERIEUR REPORTER	130 173.24	40 559.26
RESULTAT DE CLOTURE 2018	27 794.96	33 026.57
BALANCE DES RESTES A REALISER	/	/
RESULTAT CUMULE DES L'EXERCICE 2018	27 794.96	33 026.57

Les conseillers ont voté 33 pour – 00 contre – 01 abstention

Il en résulte une affectation comme suit ;

Le compte 001 dépenses d'investissement pour 27 794.96 €

Le compte 1068 recettes investissement pour 27 794.96 €

Le compte 002 recettes de fonctionnement pour 33 026.57 €

Les conseillers ont votés « pour » à l'unanimité

Comptes de gestion 2018 de Villeau et d'Éole en Beauce

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité, le compte de gestion 2018

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Budget prévisionnel 2019

Le Maire reprend la présidence pour le vote du budget primitif et du produit attendu avec sa répercussion sur les taxes :

Budget principal section fonctionnement :

Le conseil vote le budget prévisionnel 2019 équilibré en recettes et dépenses à la somme de 1 044 308.78 €.

Budget principal section investissement :

Le conseil vote le budget prévisionnel 2019 équilibré en recettes et dépenses à la somme de 416 408.85 €.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Budget eau section fonctionnement:

Le conseil vote le budget prévisionnel 2019 équilibré en recettes et dépenses à la somme de 229 826.57 €.

Budget eau section investissement :

Le conseil vote le budget prévisionnel 2019 équilibré en recettes et dépenses à la somme de 425 294.96 €.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Taxes fiscales locales

Le conseil décide à l'unanimité, une augmentation de + 2% sur le produit attendu. Soit :

Éole-en-Beauce : Taxe d'habitation : 6,58 %
 Taxe sur le foncier bâti : 10,03 %
 Taxe sur le foncier non bâti : 17,80 %

Ces taux sont des taux moyens qui doivent entrer dans le cadre du lissage adopté par la nouvelle commune d'Éole-en-Beauce.

Villeau : Villeau n'est pas concerné cette année par le lissage et aura les taux suivants :

 Taxe d'habitation : 5,75 %
 Taxe sur le foncier bâti : 6,25 %
 Taxe sur le foncier non bâti : 13,50 %

A partir de 2020 sera appliqué un lissage des taux sur 12 ans pour l'ensemble des communes (Éole-en-Beauce et Villeau).

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Archives départementales

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de régulariser le dépôt des archives communales effectué auprès des Archives départementales d'Eure et Loir et de signer une convention de dépôts.

Ce dépôt concerne les documents suivants :

- Registre paroissial (1666-1699) – 1 registre pour Fains la Folie
- Registres paroissiaux (1595-1790) – 10 registres + 1 liasse (bien de la paroisse) pour Viabon
- Registres de délibérations (1867-1917) – 2 registres pour Viabon
- Registres d'état civil (1791-1859) – 7 registres pour Viabon
- Plans napoléoniens (20 feuillets) pour Viabon

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Ligne de trésorerie

M. le Maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie d'Éole-en-Beauce il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000,00€ (cent mille euros). L'article L2122-22 du C.G.C.T offre la possibilité au conseil de déléguer certains pouvoirs au maire.

Le conseil municipal confie au maire des attributions sur les matières traitées dans les paragraphes suivants de l'article, De réaliser une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal de 100 000 euros (cent mille euros).

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Représentant conseil communautaire :

En application du VII de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, une recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doit avoir lieu l'année précédant celle du renouvellement général des conseillers municipaux.

A ce titre il y a 2 options possibles :

- La répartition des sièges en application du droit commun,
- La répartition des sièges en fonction d'un accord local pour les communautés de communes.

M. le maire après avoir expliqué le fonctionnement des 2 options, propose au conseil l'option de « la répartition des sièges en fonction d'un accord local pour les communautés de communes » en proposant 3 représentants pour la commune d'Éole-en-Beauce.

Les conseillers ont voté 36 pour – 00 contre – 01 abstention

Prolongation arrêté RECYCLÉO

La société RECYCLEO a obtenu le 02/08/2013 l'arrêté préfectoral n° 2013218-0002 l'autorisant pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le territoire de la commune de Villeau. A ce jour, la société RECYCLEO nous informe de sa volonté de prolonger et arrêté de 2 ans pour finir la tranche de la zone 4 – cadastrée ZC1 et ZC2 dite « la vigne des champs ».

Considérant que l'activité se déroule conformément à l'arrêté, la commune d'Éole-en-Beauce, donne son accord pour la prolongation de celle-ci pour 2 ans.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Création d'un numéro à Villeau

Nous devons attribuer un numéro pour un nouveau terrain situé « rue de la Barronnerie », ce sera le numéro 7 A .

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

14 juillet 2019

Monsieur le maire présente le détail des recettes et dépenses de l'année précédente.

La fête nationale du 14 juillet se déroulera à Viabon le **samedi 13 juillet**. Il y aura, repas et soirée dansante avec orchestre, retraite aux flambeaux et feu d'artifice.

Prix du repas : enfants moins de 12 ans :	gratuit
De 12 ans à 16 ans	10 €
Adulte de la commune	17 €
Adulte hors commune	20 €

Les inscriptions seront attendues pour le 05 juillet 2019 dernier délai, aucune inscription ne sera prise sans le règlement. Le montage du barnum s'effectuera le jeudi 11 juillet.

Le dimanche 14 juillet les activités seront conservées comme les années précédentes dans chaque commune historique, sauf pour Germignonville et Villeau où il n'y aura pas d'activités.

Élections municipale à venir :

Monsieur le maire informe le conseil qu'aux prochaines élections municipales il y aura 19 conseillers en scrutin de liste avec parité.

La répartition du nombre de conseillers par commune déléguées sera la suivante : 5 pour Viabon, 5 pour Fains, 4 pour Germignonville, 3 pour Villeau et 2 pour Baignolet.

Questions Diverses.

- Un conseiller pose la question sur l'évolution de la ferme solaire de Baignolet. Réponse : Le développeur Héliomidi a obtenu son appel d'offre, il a maintenant 2 ans pour réaliser les installations. Un problème se pose avec EDF, les postes de Voves et Orgères en Beauce étant saturés.
- Un conseiller demande si les référents de la participation citoyenne reçoivent bien des mails ? A priori certains référents ne reçoivent rien. Monsieur Jean-François ROBERT va se renseigner auprès de la gendarmerie.
- Un conseiller fait part de la demande des habitants de Germignonville, pourquoi n'y a-t-il plus de brocante à Germignonville ? Réponse : cela est du ressort des associations ou d'un groupe de résidents.
- Un conseiller demande si des travaux sont prévus dans la salle des quartiers de Viabon concernant une détérioration dans le mur au fond de la salle, et le plafond côté cuisine ? Réponse : Non, rien de prévu pour l'instant .
- Un conseiller fait part de la demande pour installer un abri bus scolaire à Auffains. Réponse de monsieur le maire : un abri bus existe déjà. Le problème étant que chaque année les circuits sont modifiés, il est difficile de trouver le bon endroit à moins d'avoir un abri qui soit mobile .

Clôture de séance à 22h28.

Le maire
P. VOYET
le 28.06.19



Secrétaire de séance
Mme. LE ROUX